

**Déclaration de Monsieur Roch WAMYTAN, signataire FLNKS de l'Accord de Nouméa,
conseiller spécial auprès de la présidence du Sénat Coutumier.**

**Devant la 4^{ième} Commission de l'Organisation des Nations Unies,
chargée des problèmes de décolonisation**

63^{ième} session (New York le Jeudi 9 octobre 2008, 15h)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la 4^{ième} Commission
Mesdames et Messieurs

Permettez moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et celles des membres de votre bureau à la tête de cette importante Commission chargée des problèmes de décolonisation. Permettez moi aussi de saluer l'immense contribution de votre Commission qui a permis à de nombreux peuples colonisés d'accéder à l'indépendance.

Depuis 1986, date de la réinscription de la Nouvelle Calédonie sur la liste des pays à décoloniser, les représentants du peuple kanak puis du gouvernement du territoire autonome de la Nouvelle Calédonie viennent exprimer devant votre commission leurs espoirs et leurs attentes. Je le fais aujourd'hui en tant que signataire FLNKS de l'accord de Nouméa, suivant en cela ce que dit l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 : « que le cheminement vers l'émancipation sera porté à la connaissance de l'ONU »

Le FLNKS représente notre futur Etat en émergence. Depuis novembre 2001, notre mouvement de libération nationale n'a plus de président, le bureau politique tente de gérer au mieux l'action des groupes politiques de l'organisation. Comme l'histoire des décolonisations nous l'a montré, le FLNKS a aussi été l'objet de manœuvres de déstabilisation des nostalgiques de l'empire colonial français, tentant à l'imploser ou à le neutraliser. Des signes encourageants sont cependant perceptibles et indiquent que le FLNKS se prépare à affronter dans une stratégie unitaire, les élections provinciales de mai 2009.

Les tentatives de neutraliser le FLNKS participe de ce que le peuple kanak constate depuis 155 ans, que la puissance administrante, la France ne souhaite pas l'indépendance de notre pays et met tout en œuvre pour empêcher l'accession de notre pays à sa souveraineté. Les régimes politiques de droite et de gauche à quelques différences près, s'accordent sur ce point : tout faire pour garder la Nouvelle Calédonie dans le giron de la France et de l'Europe et cela au nom de leurs intérêts supérieurs. La place de la France dans le monde, son rang de puissance moyenne, passe avant l'intérêt des populations de la Nouvelle-Calédonie. Pour imposer sa domination toutes les méthodes sont bonnes : pratiques de manipulation et de déstabilisation testées et mises en œuvre dans d'ex-colonies françaises, pillage et situation d'assistance permanente imposés au pays, asphyxie du peuple kanak par une politique d'immigration massive en provenance de la France métropolitaine, les trois grands projets de transformation métallurgique du minerai de nickel à Nouméa au Sud et au Nord jouant le rôle de miroir aux alouettes. Aux interrogations des responsables indépendantistes sur ces questions, l'Etat nous opposera toujours la Constitution française face au droit international. Ni la charte de décolonisation de 1960, ni les résolutions et plans d'action annexés, adoptés par l'assemblée générale à l'occasion des deux décennies pour l'éradication du colonialisme : 1991 – 2000 et 2001 – 2010 (résolution 55 / 146 du 8 décembre 2000) ne sont respectés par la puissance administrante.

Face à cette volonté farouche du colonisateur de garder la Nouvelle Calédonie française, le peuple kanak s'est de tout temps battu pour sa liberté et son indépendance. De 1853 à nos jours, notre histoire est celle de luttes incessantes. La signature des accords de Matignon-Oudinot en 1988 et Nouméa en 1998 constituent des étapes sur la voie de l'indépendance, l'indépendance qui viendra « clôturer ce chapitre inachevé de l'histoire » comme l'a rappelé l'ancien secrétaire général de l'ONU, Mr Kofi Anan le 12 février 2003.

Cet accord est un accord de décolonisation et non un accord de paix comme certains hauts responsables français l'ont affirmé. Négocié suivant les principes des Nations Unies, cet accord doit remettre le kanak au centre du dispositif, assurer l'émancipation politique et économique du pays, accompagner l'émergence d'une conscience commune dans le cadre d'une citoyenneté calédonienne. C'est pourquoi le FLNKS, relayé par le Sénat coutumier, a toujours exigé une stricte application de l'Accord qui doit être respecté dans la lettre et dans l'esprit.

Après neuf ans d'application de cet Accord, force est de constater que malgré des avancées significatives et l'engagement de l'Etat français à transférer les compétences prévues, le processus de décolonisation s'enraye de même que le kanak a du mal à trouver sa place dans le dispositif actuel, c'est ce qu'a rappelé le sénateur coutumier Julien BOANEMOI..

Le kanak reste marginalisé dans le domaine économique et de la formation notamment pour l'exercice des compétences régaliennes (justice, armée, sécurité), ses terres revendiquées font l'objet de spéculations effrénées alors que l'Etat a réduit de façon drastique les moyens financiers nécessaires aux opérations d'acquisitions et de rétrocessions foncières aux propriétaires claniques. Dans le domaine minier qui fait la richesse du pays, les droits traditionnels des clans et chefferies kanak ne sont pas reconnus. Depuis 128 ans les titres miniers ont été donnés gratuitement aux exploitants et grandes familles de colons européens. En 2008, ces titres se concentrent entre les mains d'une dizaine d'exploitants, aucune société kanak en tant que telle n'en possède, aucune société d'exploitation minière à capitaux appartenant à des kanak n'exploite de mine, seule une trentaine de camionneurs kanak participe au transport de minerais de la montagne vers les quais.

L'immigration en provenance de la France métropolitaine est massive dans le sillage des grands projets métallurgiques et des projets en défiscalisation, cette immigration concerne essentiellement la Province Sud. Elle s'intensifie du fait que les mesures de protection de l'emploi local ne sont pas encore prises. Le spectre de la partition se dessine par un peuplement à majorité européenne de la Province sud. Le scénario est bien connu il a échoué aux Nouvelles Hébrides (Vanuatu) en 1980 mais a réussi pour l'île de Mayotte aux îles Comores en 1975.

Le pillage des ressources naturelles se poursuit et s'intensifie. L'article 12 du plan d'action des Nations Unies précise que : « *les puissances administrantes devraient appliquer des mesures visant à conserver les ressources naturelles, à protéger l'environnement et à aider les peuples des territoires non autonomes à parvenir à un niveau maximal d'autosuffisance économique, de protection écologique et de développement social et éducationnel* ». Le peuple Kanak par sa représentation coutumière (Sénat coutumier) et politique (le FLNKS), a toujours défendu le principe de la « *maîtrise par le pays des ressources naturelles et le contrôle des outils qui valorisent ces ressources. Ces richesses naturelles doivent rester au pays dans l'intérêt de sa population. Elles ne sont pas destinées à perpétuer la domination coloniale* ».

Dans le cadre du principe défendu par le FLNKS, a été négociée l'entrée de la Nouvelle Calédonie dans le capital de la Société le Nickel (SLN) à hauteur de 34% et de sa société mère ERAMET dont le capital est détenu notamment par l'Etat français, la Nouvelle Calédonie à hauteur de 5% et le groupe public AREVA à 26.3%. Des discussions sont actuellement en cours pour augmenter la participation de la Nouvelle Calédonie dans le capital d'Eramet. Suivant le même principe a été aussi négociée la participation à hauteur de 51% pour la province Nord via sa société minière la SMSP, (société minière du sud pacifique), dans le capital de la société d'exploitation du massif de Koniambo en partenariat avec le canadien Falconbridge racheté depuis par Xstrata.

S'agissant du projet initié par la multinationale INCO, pour l'exploitation du grand gisement latéritique du sud calédonien à Goro, le pays détient à peine 5% du capital de la société Goro nickel devenue filiale de la brésilienne CVRD depuis le rachat d'INCO par cette dernière en 2006. Ce gisement de Goro dénommé « le diamant de Goro » avait été cédé par l'Etat Français à INCO pour un prix dérisoire 3.5 milliards de CFP, contre 275 milliards pour l'acquisition du gisement canadien de Voisey Bay moins important et plus difficile à exploiter que Goro. La Nouvelle Calédonie voyait de ce fait une part importante de son capital minier lui échapper en même temps qu'elle passait à côté d'un potentiel important de rentrées financières. Cette opération de cession à vil prix de la ressource en nickel à INCO s'est inscrite à l'encontre du processus d'accès à la souveraineté initié avec la signature de l'accord de Matignon.. Une nouvelle fois la puissance administrante se mettait en travers d'un processus politique auquel il avait adhéré. Il violait délibérément les dispositions du plan d'action (rapport A/46/634/Rev.1 du 13 décembre 1991) de la première décennie pour l'éradication du colonialisme 1991/2000.

Par ailleurs, il s'est en fallu de peu pour qu'INCO fasse main basse sur le deuxième gisement du sud celui de Prony. La valeur patrimoniale des gisements de Goro et Prony classés en n° 1 et n°2 mondial est estimée à près de 300 milliards de CFP en prenant comme critères la pratique canadienne : gisement riche, gratuit, site naturel exceptionnel, aides fiscale etc...La conduite de ce projet débouche sur deux hypothèses en termes de stratégie de l'autorité de tutelle relayée par l'industriel et les institutionnels locaux : Tout d'abord, la construction de l'usine permettrait une immigration forte de nationaux français afin d'achever de bâtir une démographie majoritairement non Kanak dans le cadre d'une future indépendance. Par ailleurs il fallait battre de vitesse le projet du Nord pour tenter de discréditer le montage 51% / 49% qui garantit au peuple Kanak une relative maîtrise de ses ressources dans le cadre de l'accès de la Nouvelle Calédonie à la pleine souveraineté.

En tout cas, ce pillage de la ressource porte préjudice à l'exercice futur du droit à l'autodétermination et met en péril la viabilité de l'Etat Kanak en devenir. Cela est en parfaite contradiction avec les dispositions de l'article 12 et 17, chapitre IV du plan d'action. En effet, le contrôle des richesses est essentiel aux Etats tout en étant un enjeu stratégique majeur. Il est donc urgent de :

- mettre un frein au bradage de notre patrimoine,
- prévoir un dispositif de contrôle de nos richesses nationales
- demander des comptes sur les actions entreprises souvent à notre insu ou contre notre volonté.

Ces grands projets métallurgiques en cours ou à venir notamment celui de Prony qui attire déjà convoitises extérieures, peuvent en l'absence d'une coordination et d'un contrôle, épuiser les ressources de la Nouvelle Calédonie à s'autodéterminer entre 2014 et 2019. Comment dans ces conditions les populations pourraient elles décider de leur avenir dans un pays complètement pillé et pollué ? Il est clair que nous assistons là encore à une nouvelle forme de colonisation au détriment de la viabilité du futur Etat.

S'agissant du droit de vote pour les référendum d'autodétermination, consultations de 2013/2014 ou 2018, il convient de rester vigilant sur d'éventuelles manœuvres, interprétations ou dérives quant à l'interprétation du texte de l'accord de Nouméa fixant le corps électoral spécial pour ces consultations. L'histoire des décolonisations rend nécessaire cette vigilance lorsque qu'on voit ce dont a été capable le système colonial : exclusion des indigènes du droit de vote, double collège, colonie de peuplement, vrais faux référendum coloniaux, trucage des listes etc...

Concernant enfin la dernière décision du président Nicolas SARKOZY de regrouper en Nouvelle Calédonie les moyens militaires français dans le pacifique, dans le but d'assurer une présence dans l'arc mélanésien (Papouasie Nouvelle - Guinée, Salomon, Fidji, Vanuatu, Nouvelle Calédonie) sujet à une déstabilisation chronique, il convient de se rappeler l'article 18 du plan d'action : « Les Etats membres, notamment les puissances administrantes, devraient s'abstenir d'utiliser les territoires non encore autonomes comme bases ou installations militaires ». Il est clair que la France ne respecte pas cette disposition eu égard à ses propres stratégies dans cette partie du monde, ceci en complète contradiction avec ses obligations d'autorité de tutelle d'un territoire inscrit sur la liste des pays à décoloniser.

Mr Le président

Au terme de cet exposé nous appelons à la vigilance de votre organisation sur le processus d'émancipation engagé en Nouvelle Calédonie. Nous réitérons notre confiance dans toutes les formes d'actions que vous pourrez entreprendre notamment auprès de la puissance administrante pour faire respecter l'accord de Nouméa, accord de décolonisation par essence. La France doit être interpellée, non dans son rôle d'arbitre entre deux forces : indépendantiste et non indépendantiste, mais dans son rôle d'acteur d'une décolonisation réussie dans un monde en plein bouleversement et en crise permanente. Il faut qu'elle nous laisse le choix de décider de notre avenir et non pas nous imposer par des moyens détournés, une direction en fonction de ses intérêts propres.

Afin de prévenir définitivement le pillage de nos ressources, nous demandons qu'une enquête de l'ONU soit menée, avec dépôt de plainte éventuelle, sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées les transactions ayant abouti à la cession par l'Etat français du gisement de Goro à la multinationale INCO en 1991. Nous demandons aussi à l'occasion du 20^{ième} anniversaire de la mort des 19 martyrs kanak dans l'assaut de la grotte d'Ouvéa en 1988 qu'une enquête de l'ONU soit ouverte pour déterminer les responsabilités de l'armée française dans ce massacre. Enfin à la suite de l'initiative prise par d'autres responsables du FLNKS, ainsi que par le Sénat coutumier, je soutiens en tant que signataire de l'Accord de Nouméa la proposition d'organiser le prochain séminaire de décolonisation de l'ONU à Nouméa. Je sollicite pour finir que votre organisation, compte tenu des nombreux problèmes et conséquences des dérives de l'accord de Nouméa, puisse organiser une mission spéciale en Nouvelle Calédonie comme cela s'est déjà produit en 1999.

Permettez moi avant de conclure de remercier votre organisation pour toutes les contributions apportées à notre lutte dans le passé et pour celles à venir. Je remercie enfin le soutien à notre combat du Mouvement des Pays non alignés, ainsi que l'appui permanent du Groupe du Fer de lance Mélanésien et du Forum du Pacifique à notre revendication d'indépendance.

Je vous remercie de votre attention.

R.WAMYTAN